

Où est la notion de réalité cher à notre président Macron ?

Le gouvernement cherche à nous monter les uns contre les autres, en nous faisant croire qu'il y a des nantis...

Il ouvre une brèche sur la pénibilité pour les "ouvriers du Bâtiment"...et les autres il puent...

Dans son communiqué et dans son intervention télévisuelle, le premier ministre et son gouvernement parlent de pénibilité mais n'oublions pas qu'il a retiré 4 critères de pénibilité et pas des moindres pour nos professions.

Dans ses vœux du 31 décembre 2019, le Président MACRON a enfoncé le clou...
Tout d'abord, la Pénibilité c'est deux volets le volet Prévention et le volet Réparation, les deux sont indissociables!

Du concret:

Un stylo pèse 12g en moyenne, un pain au chocolat pèse 65 g en moyenne une baguette 240 g en moyenne... mais un sac de ciment qui pesait auparavant 50 kg ça faisait toujours 50 kg! (ils pèsent dorénavant 35 kg mais les porter se révèle toujours aussi pénible).

une borne incendie près de 100kg voir plus....

Alors pour dire les choses clairement, ce discours c'est du "foutage de gueule". On parle de pénibilité, mais on oublie de parler de prévention de la pénibilité, le gouvernement nous parle d'une négociation sur la pénibilité " pour les ouvriers du bâtiment", mais il oublie "les ouvrières du Bâtiment", les Etams et Cadres du Bâtiment.

Il oublie, les ouvriers, les ouvrières et les Etams et Cadres des Travaux Publics!

Partie Prévention

Sur la partie Prévention, notre Organisation a signée en 2011, l'accord sur la Prévention dans le B.T.P. et il était prévu que nous négocions un départ anticipé pour les salariés du BTP. Mais les réformes sont encore passées par là.

Dans le cadre de la Réforme de la Santé au Travail, l'état souhaite supprimer l'OPP-BTP ou tout du moins en faire une coquille vide.

Alors que cet Organisme Paritaire de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics est une référence en France et en Europe pour la qualité de ses analyses.

Nous avons écrit au premier ministre sur le rapport LECOQ, rapport qui met en péril l'OPPBTP. Le Premier Ministre nous a répondu 15 jours après en indiquant que nous serions reçus par son directeur de cabinet et par la Ministre du Travail dans les semaines qui suivaient..on attend toujours!

Pour notre fédération, les revendications sont claires:

- Nous exigeons le retour et la prise en compte des 4 critères de pénibilité qui concernent directement nos professions :
 - Manutention de charges lourdes.
 - Postures pénibles.
 - Vibrations mécaniques.
 - Risques chimiques.
- Nous exigeons le maintien de l'OPPBTP sous sa forme actuelle!
- Nous exigeons le retour du CHSCT "d'avant les ordonnances MACRON" pour l'ensemble des métiers couverts par notre Fédération!
- Nous exigeons le départ à la retraite pleine et entière à 55 ans pour l'ensemble des métiers couverts par notre Fédération!

Partie Réparation

Pour le B.T.P., les chantiers ne sont pas un lieu fixe de travail, ce n'est pas une usine, ce n'est pas une boulangerie, ce n'est pas une boucherie; tous les jours le chantier se trouve à une adresse différente, des fois c'est à 10 km de l'entreprise, mais souvent c'est à 50 ou 60 km. Km que les salariés se tapent tous les jours. Alors il y a les petits et les grands déplacements mais la limite entre les deux est sans cesse repoussée et maintenant on veut mettre la barre à plus de 100 km pour atteindre le statut de grands déplacements... et il ne faut pas oublier le problème de l'hébergement des salariés sur place.

Dans nos métiers, nous sommes aussi confrontés aux risques chimiques, à l'amiante, à la silice, à la poussière de bois, aux nano particules..

Il y a aussi les travaux hyperbare, les travaux en galeries, en partie confinée, en hauteur, en sur-hauteur, en tranchée, en grande profondeur, parfois dans les canalisations eau potable, en caves, sur les engins de chantiers.

L'obligation d'E.P.I équipement protection individuel.

Les gestes répétitifs, le poids des charges lourdes, les vibrations.

Il ne faut pas oublier non plus les bases de vie (sanitaires) souvent inexistantes pour les femmes sur les chantiers.

Il ne faut pas oublier les camarades qui font de l'astreinte, du travail posté en 2x8, 3x8 ou 5x8, travail en horaire décalé dont le travail de nuit et ce 365 jours par an, du fait que les usines (secteurs papier carton, tuiles et briques, cimenteries...) s'arrêtent très peu.

N'oublions pas non plus les secteurs du papier carton, du bois, des panneaux, des tuiles et briques, des cimenteries où sont utilisées des machines très bruyantes ce qui impose le port d'équipement de protection auditive obligatoire durant des heures et des heures.

- Les vibrations de nos nombreuses machines tournantes, qui donnent une atmosphère de travail délicate et fatigante.

- L'Environnement de travail très poussiéreux dans les secteurs du bois, papiers, cartons, vieux papiers de récupération, les poussières de charges minérale mises dans le papier (kaolin, talc, etc.), les poussières de tuiles, ciments et autres matériaux, etc.

- Le travail dans la chaleur et l'humidité liés à nos procédés de fabrication (fours, broyeuses, sècherie pour le papier, partie humide de nos machines à papier, chaudières industrielle au fuel ou au gaz, chaudières biomasses de production de vapeur, turbines à vapeur de fabrication d'électricité, station d'épuration et de traitement des effluents, etc.).

- l'utilisation de nombreux produits chimiques cancérigènes ou mutagènes dans nos différents procédés de fabrication.

- la température de 50 degrés en été dans les ateliers.



Et si la robotisation a été mis en place elle n'est souvent pas fiable donc il y 'a un retour régulier à la manutention.

- La Manutention qui entraine l'usure des articulations, les tendinites, les problèmes de cervicale, les problèmes de dos, de tendons, d'épaules etc...

- Les perturbations et les troubles du sommeil suite au 3x8 et aux astreintes

- Les problèmes pulmonaire suite à la silice et autre poussières

- L'Exploitation de chaufferies biomasse (poussières bois élevées = travaux avec masques ventilés "Versaflo")

- Les Travaux avec présence d'amiante sur certains chantiers.

- Les astreintes 7/7jours - 24h/24h

- L'exploitation, le dépannage et les travaux dans certaine centrale Nucléaire

Et pour les salariés expatriés?

Et pour les températures extrêmes? le froid la chaleur, l'exposition au soleil?....

Il y a des chantiers avec un salarié voir deux, des chantiers avec plus de 40 salariés, tous les chantiers sont différents et chacun avec ses propres difficultés et comme vous avez pu le voir la liste est longue.

Oui, le monde du BTP c'est "le plus beau métier" du monde mais il est soumis à "d'énormes contraintes," formule pour ne pas dire le mot pénibilité...

On nous parle de reconversion vers un nouveau métier en fin de carrière or les salariés de nos professions sont usés, sont cassés car le métier est soumis à de fortes contraintes donc comment reclasser quelqu'un, voir le reconvertir à un autre métier alors que personne ne l'embauchera car il est épuisé.

Quel employeur embaucherait un salarie usé ?

Frank SERRA
Secrétaire Général

